



PRÉFET DE L'ALLIER

Liberté
Égalité
Fraternité

ÉVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000 Formulaire simplifié – Projets d'aménagement

Ce formulaire vise à aider le porteur de projet à réaliser l'évaluation d'incidences Natura 2000 dans le cadre de la manifestation qu'il souhaite réaliser. **Les projets soumis à évaluation d'incidences Natura 2000 ne peuvent démarrer sans accord du service instructeur.**

LE RESEAU NATURA 2000

Natura 2000 est un réseau européen de sites naturels dont le but est de concilier biodiversité et activités humaines, dans une logique de développement durable. Ainsi on peut distinguer :

- la Zone Spéciale de Conservation (ZSC) désignée au titre de la Directive « Habitat faune Flore » ;
- la Zone de Protection Spéciale (ZPS) désignée au titre de la Directive Oiseaux.

L'ÉVALUATION DES INCIDENCES

Un projet est soumis à évaluation des incidences s'il figure dans :

- la liste nationale instaurée par le décret n°2010-365 du 09 avril 2010 relatif à l'évaluation des incidences Natura 2000 dont les projets sont décrits à l'article R414-19 du code de l'environnement
- la liste locale 1 dont les projets sont décrits dans les arrêtés préfectoraux 1755/2011 du 27 mai 2011 et 2341/11 du 02 août 2011.
- la liste locale 2 dont les projets sont décrits dans l'arrêté préfectoral n°1873/14 du 29 juillet 2014.

Ce régime s'applique, selon les cas, que l'on soit dans un site Natura 2000 ou hors site, certains projets pouvant avoir des incidences sur de grands territoires.

LE FORMULAIRE

Ce formulaire est spécifiquement adapté à l'évaluation de projets d'aménagement, la réalisation de travaux ou tout autre projet ne rentrant pas dans le cadre des manifestations sportives et festives. Ce formulaire permet de répondre à la question suivante : **mon projet génère-t-il un impact significatif sur les habitats et les espèces du site Natura 2000 ?**

- S'il n'y a pas d'impact significatif, il convient de compléter le présent formulaire, qui constitue une première analyse simplifiée.
- Dans le cas contraire, il convient de rédiger et fournir aux services instructeurs une évaluation des incidences complète, telle que mentionnée à l'article R.414-23 du Code de l'Environnement.

Cette évaluation est réalisée sous l'entière responsabilité du porteur de projet. Il lui revient de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet sur un ou plusieurs sites Natura 2000.

Ce formulaire permettra au service instructeur du dossier de fournir l'autorisation requise ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points. Le porteur de projet peut apporter tout complément s'il le juge nécessaire. L'utilisation du présent support pour évaluer les incidences du projet est non obligatoire.

Où trouver l'information ?

- Auprès de la structure animatrice du site (cf. coordonnées ci-après)
- Sur le site internet de Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Auvergne Rhône-Alpes :
<https://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/natura-2000-r3457.html>
(dispositif d'évaluation, documents d'objectifs des sites par départements, cartographie...)
- Sur le site internet Géoportail : <http://www.geoportail.fr>
(cartes thématiques / développement durable, énergie / espaces protégés)
- Sur le site de l'Institut National du Patrimoine national :
<https://inpn.mnhn.fr/programme/natura2000/presentation/objectif>

DEPARTEMENT DE L'ALLIER		
Désignation du site Natura 2000 :	Structure animatrice :	Coordonnées
Gîtes à Chauves-souris, Contreforts et Montagne Bourbonnaise	Conservatoire d'Espaces Naturels (C.E.N) Allier	04 70 42 89 34 conservatoire.allier@espaces-naturels.fr
Gîtes de Hérisson		
Basse Sioule		
Vallée de l'Allier Nord		
Vallée de l'Allier Sud		
Val d'Allier Bourbonnais		
Val de Loire Bocager		
Vallée de la Loire de Iguerande à Decize		
Etangs de Sologne Bourbonnaise		
Sologne bourbonnaise		
Forêt des Colettes	Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes	04 26 73 67 94 Natura2000@auvergnerhonealpes.fr
Forêt de Tronçais		
Massif forestier des Prieurés		
Gorges du Haut Cher	ONF, UP études Montagnes d'Auvergne	06 24 95 59 48 laure.guillerand@onf.fr
Bois Noirs	PNR Livradois Forez	04 73 95 57 57 info@parc-livradois-forez.org
Rivières de la Montagne Bourbonnaise	Syndicat Mixte des Monts de la Madeleine	04 77 65 10 22 smmm@montsmadeleine.fr
Monts de la Madeleine		
Gorges de la Sioule	Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes	04 26 73 67 94 Natura2000@auvergnerhonealpes.fr

ÉVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000

Formulaire simplifié – Projets d'aménagement

DEMANDEUR :

Nom (personne morale ou physique) : Mairie de Saint-Pourçain-sur-Sioule

Adresse : 30 bis rue de Champ Feuillet - 03500 Saint-Pourçain-sur-Sioule Téléphone : 04-70-45-33-42

Email : brogue@ville-saint-pourcain-sur-sioule.com

PROJET :

Intitulé : Aménagement de l'entrée nord de Saint Pourçain sur Sioule

Localisation précise (adresse, commune, lieu-dit...) : Saint Pourçain sur Sioule (03254)

1. Description du projet

1.1. Nature du projet

Description du projet :

Le projet vise au réaménagement des carrefours de l'entrée Nord, afin d'améliorer la fluidité et la sécurité de tous les modes de transports, qu'ils soient motorisés ou non (ensemble des cheminements doux).

Les travaux comprennent :

Carrefour RD2009 / RD46

Réalisation d'un giratoire pour l'aménagement du carrefour RD2009 / RD46

Carrefour RD2009 / RD987

- Réalisation d'un mini-giratoire pour l'aménagement du carrefour RD2009 / RD987 avec des aménagements de deux traversées cycles dans le sens sud-nord.
- Le mini-giratoire nécessite l'élargissement côté aval de l'ouvrage Nord, ainsi que le liaisonnement des deux ouvrages existants sur le Gaduet. Les travaux incluent aussi la réparation de l'ouvrage existant permettant à la RD 2009 le franchissement du ruisseau le Gaduet sur la Commune de Saint-Pourçain sur Sioule (03).

Section Nord RD2009

- La section Nord concerne la zone qui va de la maison de santé à la route de Saulcet.
- Réaménagement du profil en traverse avec réduction de la largeur de la chaussée et création d'une voie verte.
- Aménagements des bandes plantées
- Création de carrefours divers
- Conservation des arbres

Section Sud RD2009

- La section Sud concerne la zone qui va de la route de Saulcet au carrefour avec la RD46.
- Réaménagement du profil en traverse avec réduction de la largeur de la chaussée et création d'une voie verte.
- Aménagements des bandes plantées
- Réaménagement du stationnement longitudinal existant avec plantations en alternance

Détail des travaux sur le Gaduet

Actuellement, deux ouvrages font partie de la traversée du ruisseau, espacés par un vide de largeur variable fermé par un caillebotis et protégé par des garde-corps.

- Un pont type voute en maçonnerie, avec encorbellements en élargissement (OA NORD)
- Un pont en béton armé (OA SUD)

La circulation de la RD 2009 sera maintenue pendant les travaux. L'écoulement du cours d'eau sera également maintenu.

En l'absence d'étude hydraulique, nous proposons, à ce stade, deux solutions possibles pour le maintien de l'écoulement :

- Solution N°1 : mise en place de trois tuyaux de diamètre 1m et deux tuyaux de diamètre 0.5m
- Solution N°2 : Mise en place de batardeaux de type Waterstop permettant de mettre en assec une zone limitée au droit des culées pour l'installation des échafaudages et des étalements, le reste du lit du cours d'eau assurant le transit de l'écoulement.

Les travaux sont faits par phases de manière à ne pas interrompre la circulation sur l'ouvrage existant.

Travaux sur OA NORD (avec maintien de la circulation côté sud)

- Réalisation d'une passerelle provisoire d'accès au bâtiment voisin
 - Arase de murs
 - Construction des appuis provisoires rive droite et rive gauche
 - Mise en place d'une passerelle provisoire et d'un portillon
 - Puis démontage de la passerelle, des appuis et remise en état murs
- Travaux de réparation
 - Mise en place des échafaudages sur le lit du ruisseau
 - Rejointoiement de la voute en maçonnerie
 - Remplacement ou remise en place de quelques pierres fracturées ou manquantes
- Travaux de démolition : démolition de l'encorbellement nord et arase du mur nord
- Travaux de construction de l'OA1 NORD
 - Réalisation des micropieux
 - Réalisation d'un chevêtre
 - Réalisation d'un tablier en béton armé coulé sur place (mise en place des étalements sur le lit du ruisseau)
 - Réalisation d'une longrine en béton armé coulée sur place et mise en place des garde-corps
 - Réalisation chaussée et trottoirs (voir projet VRD)
 - Remise en état des murs

Travaux sur OA SUD (avec maintien de la circulation côté nord)

- Travaux de démolition : démolition de l'encorbellement sud et arase du mur sud
- Travaux de construction de l'OA2 SUD
 - Réalisation des micropieux
 - Réalisation d'un chevêtre
 - Réalisation d'un tablier en béton armé coulé sur place (mise en place des étalements sur le lit du ruisseau)
 - Réalisation d'une longrine en béton armé coulée sur place et mise en place des garde-corps
 - Réalisation chaussée et trottoirs (voir projet VRD)
 - Remise en état des murs

Les travaux se réalisent majoritairement hors cours d'eau avec des engins travaillant depuis la chaussée de la RD2009. Cependant, la réfection de la maçonnerie, ainsi que la mise en place d'étalements pour réalisation du tablier se feront sur le lit du ruisseau. Aucun engin n'interviendra dans le cours d'eau.

Les échafaudages seront équipés d'une bâche de confinements et de système de récupération des déchets (platelage, filet...).

Des mesures seront prévues en cas de crue : mesure de prévention via l'information en continu sur les crues (dispositif vigicrue) avec mesures

d'enlèvement des équipements, matériels et des engins en cas d'annonce de crue.

Type d'engin(s) utilisé(s) : engins de terrassement, grue, petits engins, foreuse, engins de compactage, pelle, bétonneuse, etc.

1.2. Localisation par rapport aux sites Natura 2000

Le projet est-il situé :

- Dans un ou plusieurs site Natura 2000 ? : ☐ Oui ☒ Non

Le(s)quel(s)?

- Si non, quel est le site le plus proche ?

Le(s)quel(s)?

N° Site : FR 8301017 Nom du site : Basse Sioul

Distance : 460 m

Joindre au présent formulaire :

- la **carte de l'Annexe 1**, en localisant le projet ;
- une **carte de localisation précise du projet** (carte IGN au 1/25 000^e), ou plan de situation.

1.3. Étendue du projet

Quelle est l'emprise au sol du projet, ou sa longueur ? Le projet concerne des réaménagements sur la RD2009, RD46, et RD987. La longueur du tracé est d'environ 800m. Il comprend

- La RD2009, depuis la maison de santé jusqu'à la route de Montmarault,
- Les 2 carrefours RD2009 / RD46 et RD2009 / RD987,
- Les amorces des rues adjacentes.

1.4. Délais de réalisation

Le projet est-il pérenne (ex : construction) ou temporaire (ex : intervention, travaux ponctuels) ? Le projet est pérenne et consiste réaménager des voies et ouvrages existants, mais les travaux sont temporaires.

Quelles sont les durée et période du projet ? Les travaux sont prévus à partir du 4 janvier 2027 sur 4 mois.

1.5. Aménagement(s) inhérent(s) au projet

Décrire, le cas échéant, les aménagements nécessaires au projet (voiries, réseaux, zone de stockage).

Préciser les infrastructures permanentes ou temporaires nécessaires, la logistique et le nombre et type de véhicules/engins attendues :

- La base vie sera située en dehors du lit du cours d'eau et hors zone inondable ;
- Pour réaliser la réparation de l'ouvrage sur le Gaduet, une mise à sec de la zone de travaux sera nécessaire. Quelle que soit la solution retenue, il est prévu une intervention à une période autorisée
- Nombre de personnes attendues : L'effectif est limité au personnel de chantier.
- Engins : engins de terrassement, grue, petits engins, foreuse, engins de compactage, pelle, bétonneuse, etc.

1.6. Entretien, fonctionnement, rejets

Préciser si le projet génère des interventions, rejets ou déchets sur le milieu durant la phase chantier et la phase d'exploitation (traitements chimiques, débroussaillage mécanique, curage, rejets d'eaux pluviales ou usées, pistes), et les décrire succinctement (fréquence, nature, ampleur,...) :

- Phase chantier : débroussaillage, matières en suspension, gestion des déchets de chantier, prévention des pollutions accidentelles.
- Phase exploitation : aucune incidence
- Concernant les travaux sur le Gaudet, la pollution accidentelle des eaux peut être due à l'installation du chantier (matières en suspension) au trafic des engins de chantier (matière en suspension), à l'entretien et la maintenance des engins de chantier (pollution accidentelle par les hydrocarbures) et à la chute de gravats issu de démolition de mise en œuvre de mortier ou de béton.

Des mesures préventives sont prévues pour les impacts sur l'écoulement et la qualité de l'eau, sur les pollutions accidentelles et sur les écosystèmes aquatiques.

Les travaux comprennent également le débroussaillage des abords de l'ouvrage d'art.

2. Usages actuels

Cocher les cases correspondantes pour indiquer quels sont les usages actuels de la zone du projet et de ses alentours :

- | | | |
|---|---|---|
| ☐ Pâturage/ Fauche | ☐ Pêche | ☐ Décharge sauvage |
| ☐ Grandes cultures | ☐ Chasse | ☒ Zone urbaine |
| ☐ Sylviculture | ☐ Autres sports et loisirs | ☒ Infrastructure ☐ Autres : ☐ Aucun usage |

3. Habitats naturels

Un habitat naturel est un milieu qui réunit les conditions physiques (relief, sol, climat...) et biologiques (animaux et végétaux présents) nécessaires à l'existence d'une espèce.

Détailler les incidences que peut engendrer votre projet (sur place et à proximité) sur les habitats naturels. Attention, ces incidences concernent l'ensemble des phases (installation, chantier, exploitation, entretien, ...) :

- | | |
|--|--|
| ☒ Rejet dans le milieu aquatique | ☒ Rejets dans l'air (poussières, fumées) |
| ☒ Piétinement | ☐ Circulation de véhicules |
| ☒ Remblaiement, creusement | ☐ Autres incidences : |
| ☐ Fréquentation par le public | ☒ Aucune incidence : Projet consistant à réaménager une voie existante, il n'implique pas d'incidences complémentaires à celles existantes |

Le tableau ci-dessous vous permet d'indiquer les **habitats naturels** présents à l'emplacement même de votre projet et à proximité. Cet état des lieux peut être établi sur la base d'observations et/ou des informations figurant dans les cartes des documents d'objectifs et/ou en contactant la structure animatrice du site Natura 2000.

(cf. *Où trouver l'information*, en page 1).

Type d'habitat naturel		Cocher si habitat présent		Absence d'incidences, ou incidences potentielles : justifier
		sur le site	à proximité	
Milieux ouverts	Prairie, Pelouse, Lande	☐	☒	En retrait de la zone de travaux
	Bocage (haies)	☐	☐	
	Autre :	☐	☐	
Milieux forestiers	Forêt résineuse	☐	☐	
	Forêt feuillue	☐	☐	
	Autre :	☐	☐	
Milieux humides	Cours d'eau / Écoulement	☒	☐	Le projet comprend des travaux de réfection d'un ouvrage sur le ruisseau du Gaduet, affluent de la Sioule. L'aménagement n'a pas d'incidence sur le cours du Gaduet
	Étang / Mare	☐	☐	
	Zone humide	☐	☐	
	Autre :	☐	☐	
Milieux rocheux	Falaise	☐	☐	
	Affleurement rocheux	☐	☐	
	Autre :	☐	☐	

4. Espèces

Cet état des lieux peut être établi sur la base des informations figurant dans les formulaires standards de données, les documents d'objectifs, ou en contactant la structure animatrice du site Natura 2000. (cf. *Où trouver l'information*, en page 1).

Préciser les espèces présentes sur la zone d'implantation du projet et à proximité :

Le site Natura 2000 numéro FR8301017 « Basse Sioule » concerne des amphibiens, des oiseaux, des poissons, des invertébrés, des mammifères et des plantes. Cet ensemble présente un potentiel biologique remarquable, du fait de la présence d'une mosaïque d'habitats naturels liés à la Sioule et sa dynamique, situé dans un contexte de plaine alluviale.

La rivière constitue par ailleurs un milieu de vie et un axe migratoire fondamental pour de nombreuses espèces, notamment les poissons.

La Basse Sioule est également le siège de nombreuses activités humaines (agriculture, moulinage, pêche, populiculture) qu'il convient de prendre en compte dans la gestion de cet espace remarquable.

L'ensemble des espèces présentes sont disponibles dans l'annexe 3.

Les chauves-souris sont connues au droit du pont. L'association des chauves-souris d'Auvergne est mandatée pour réaliser un diagnostic, et indiquer les préconisations pendant les travaux et mesures à prendre après travaux (passage avant travaux pour vérifier l'absence d'individu dans les interstices, colmatage d'interstices, création de nouveaux abris)

Quelles sont les incidences engendrées par votre projet sur les espèces ?

■ Rejet dans le milieu aquatique (phase travaux)

■ Bruits et vibrations (phase travaux)

□ Piétinement

■ Rejets dans l'air (poussières, fumées) (phase travaux)

□ Circulation de véhicules

■ Autres incidences : Phase travaux (nuisances temporaires avec dérangement de la faune (chauves-souris)). Mise en assec du cours d'eau, destruction de zone de frayère pendant les travaux (Travaux effectués hors période de reproduction)

□ Remblaiement, creusement
d'incidences complémentaires à celles existantes.

■ Aucune incidence : Projet consistant à réaménager une voie existante, il n'implique pas

5. Conclusion (obligatoire, sinon dossier non recevable)

Selon vous, votre projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur un ou plusieurs sites Natura 2000 ?

■ **NON** : Ce formulaire et ses pièces jointes sont à remettre au service instructeur du projet.

□ **OUI** : L'évaluation des incidences doit se poursuivre. Un dossier complet (conformément à l'article R.414-23 du code de l'environnement) doit être établi et transmis au service instructeur du projet.

A (lieu) :

Le (date) :

Signature (obligatoire) :

Le formulaire et ses pièces jointes (carte de localisation, autres documents que vous jugez nécessaires à la bonne compréhension du dossier) sont à adresser au service instructeur de préférence par voie dématérialisée :

DDT de l'Allier

ddt-se@allier.gouv.fr

04 70 48 77 19

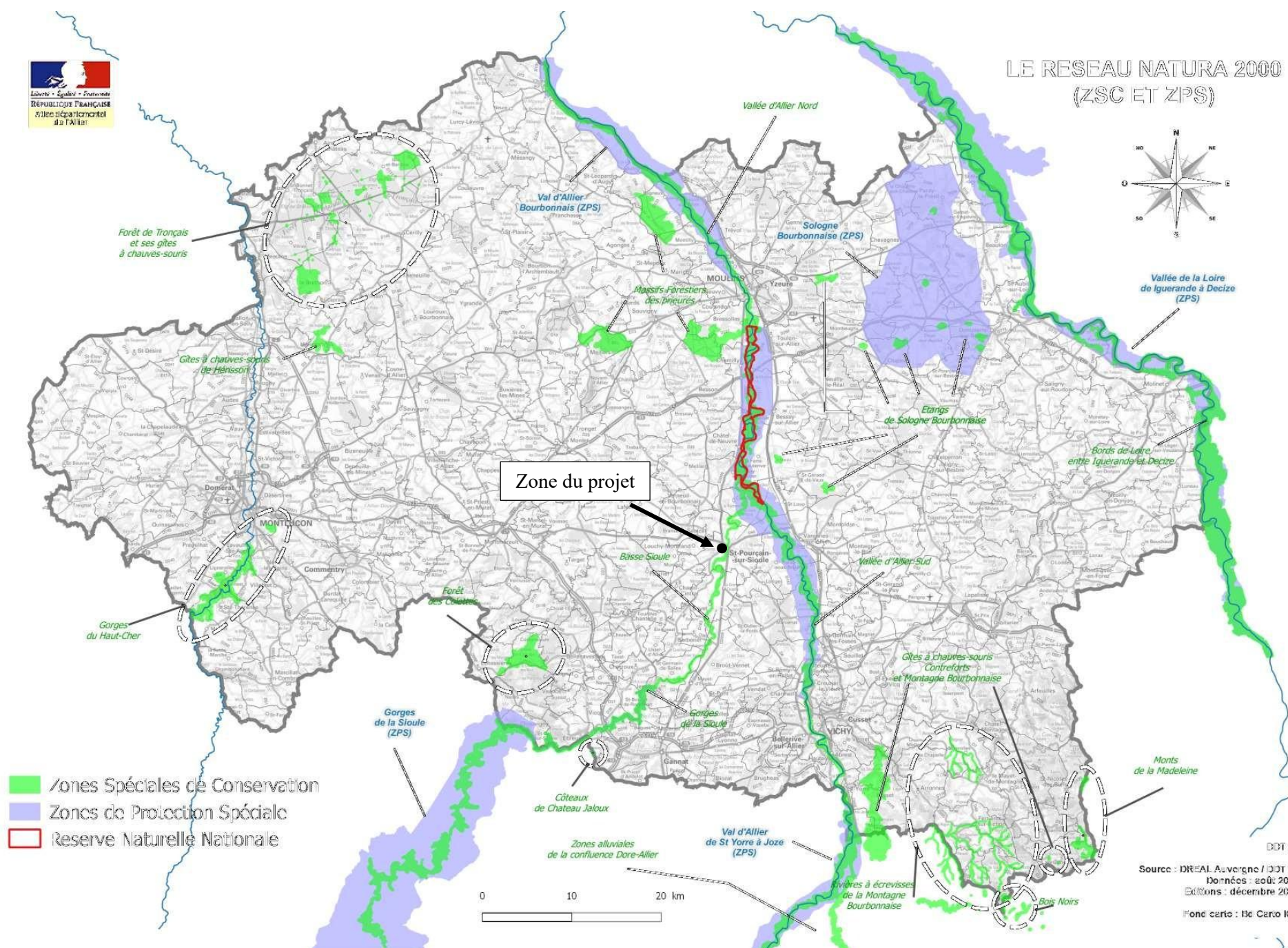
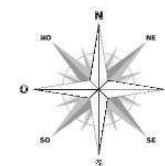
51 boulevard st Exupéry

03403 YZEURE

ANNEXE 1 : carte des sites natura 2000 de l'Allier



LE RESEAU NATURA 2000 (ZSC ET ZPS)



DOT 03

Source : DREAL Auvergne / DOT 03
Données : août 2013
Éditions : décembre 2015

Fond carte : IGN

ANNEXE 2 : Situation du projet

CARTE SITUANT LE PROJET
PAR RAPPORT AU SITE
NATURA 2000

Ech:1/2500

Zone de travaux VRD rue
Faubourg de Paris, Nord de
Saint-Pourçain-sur-Sioule



ANNEXE 3 : Espèces du site n° FR8301017

ANNEXE 7 – LISTE DES ESPECES ENVAHISSANTES CONCERNEES PAR LA CHARTRE NATURA 2000

ESPECES VEGETALES ENVAHISSANTES EN REGION AUVERGNE (Liste non exhaustive)

ESPECES DES BASSINS ET COURS D'EAU

Jussie - <i>Ludwigia grandiflora/uruguayensis</i> - <i>Ludwigia peploides</i>	Elodée dense - <i>Elodea/Egeria densa</i> - <i>Elodea canadensis</i> - <i>Elodea nuttallii</i>
Myriophylle du brésil - <i>Myriophyllum aquaticum</i>	Lagarosiphon - <i>Lagarosiphon major</i>

ARBRES ET ARBUSTES

Renouée - <i>Fallopia japonica</i> - <i>Fallopia sachalinensis</i> - <i>Fallopia x bohémica</i>	Baccharis - <i>Baccharis halimifolia</i>
Érable negundo - <i>Acer negundo</i>	Buddleia - <i>Buddleja davidii</i>
Robinier faux acacia - <i>Robinia pseudoacacia</i>	Ailante glutineux - <i>Ailanthus altissima</i>

PLANTES HERBACEES

Aster - <i>Aster novi-belgii</i>, <i>Aster laevis</i> - <i>Aster lanceolatus</i>, <i>Aster novae-angliae</i> - <i>Aster x versicolor</i>, <i>Aster x salignus</i>	Vergerette - <i>Conyza canadensis</i> - <i>Conyza sumatrensis</i> - <i>Conyza bonariensis</i>
Paspale - <i>Paspalum distichum</i>	Verge d'or - <i>Solidago gigantea</i> - <i>Solidago canadensis</i>
Séneçon du cap - <i>Senecio inaequalis</i>	Collomia à grandes fleurs - <i>Collomia grandiflora</i>
Ambroisie - <i>Ambrosia artemisiifolia</i>	Hélianthes - <i>Helianthus tuberosus</i> - <i>Helianthus rigidus</i> - <i>Helianthus x-laetiflorus</i>
Berce du Caucase - <i>Heracleum mantegazzianum</i>	

Balsamines - <i>Impatiens glandulifera</i> - <i>Impatiens parviflora</i> - <i>Impatiens balfourii</i> - <i>Impatiens capensis</i>
Vigne Vierge - <i>Parthenocissus inserta</i> - <i>Parthenocissus quinquefolia</i> - <i>Parthenocissus tricuspidata</i>

Lindernie douteuse - <i>Lindernia dubia</i>
--

Bident feuillu - <i>Bidens frondosa</i>
--

Lampourde - <i>Xanthium italicum</i> - <i>Xanthium orientale</i> - <i>Xanthium spinosus</i>
--

Sources :

« Bilan des retours d'expériences sur les espèces envahissantes du Bassin Loire Bretagne et recommandations de gestion »
restitution de la réunion du 9 mars 2007

« Les végétaux envahissants et potentiellement envahissants sur le territoire du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne,
Molinier V., 2004

ESPECES ANIMALES ENVAHISSANTES EN REGION AUVERGNE (Liste non exhaustive)

POISSONS

Perche soleil (*Lepomis gibbosus*)
Silure (*Silurus glanis*)
Poisson chat (*Ictalurus melas*)
Hotu (*Chondrostoma nasus*)

ECREVISSES

Ecrevisses d'Amérique (*Orconectes limosus*)
Ecrevisse de Louisiane (*Procambarus clarkii*)
Ecrevisse de Californie ou Signal (*Pacifastacus leniusculus*)

REPTILES ET AMPHIBIENS

ANNEXE 8 – LISTE DES ESPECES PATRIMONIALES CONCERNEES PAR LA CHARTE NATURA 2000

Nom de l'espèce	Nom vernaculaire	statut DH	autres protections
Espèces végétales			
<i>Lindernia procumbens</i>	Lindernie couchée	An. IV	PN, PR, LRN à surveiller, LRR espèce prioritaire vulnérable, Convention de Berne
<i>Galanthus nivalis</i>	Perce-neige	An. V	
<i>Scilla autumnalis</i>	Scille d'automne		à rechercher en Auvergne
Espèces animales			
<u>mammifères</u>			
<i>Castor fiber</i>	Castor d'Europe	An. II / IV	LRR vulnérable, PN
<i>Lutra lutra</i>	Loutre d'Europe	An. II / IV	LRR vulnérable, LRN en danger, PN
<i>Myotis myotis / blythii</i>	Grand / Petit Murin	An. II / IV	LRR vulnérable, LRN vulnérable, PN
<i>Barbastella barbastellus</i>	Barbastelle	An. II / IV	LRR vulnérable, LRN vulnérable, PN
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand rhinolophe	An. II / IV	LRR vulnérable, LRN vulnérable, PN
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit rhinolophe	An. II / IV	LRR rare, LRN vulnérable, PN
<i>Nyctalus leisleri</i>	Noctule de Leisler	An. IV	LRR vulnérable, LRN vulnérable, PN
<i>Nyctalus noctula</i>	Noctule commune	An. IV	LRR vulnérable, LRN vulnérable, PN
<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Pipistrelle de Kuhl	An. IV	LRN à surveiller, PN
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	An. IV	LRN à surveiller, PN
<i>Mustela putorius</i>	Putois		LRN indéterminé
<u>poissons</u>			
<i>Salmo salar</i>	Saumon atlantique	An. II	LRR en danger, LRN vulnérable, PN
<i>Petromyzon marinus</i>	Lamproie marine	An. II	LRR vulnérable, LRN vulnérable, PN
<i>Cottus gobio</i>	Chabot	An. II	LRR vulnérable
<i>Rhodeus amarus</i>	Bouvière	An. II	LRR vulnérable, LRN vulnérable, PN
<i>Chondrostoma toxostoma</i>	Toxostome	An. II	LRR indéterminé, LRN vulnérable
<i>Lamproie de Planer</i>	Lampetra planeri	An. II	LRR vulnérable, PN
<i>Anguilla anguilla</i>	Anguille		LRR vulnérable, LRN vulnérable, PN
<i>Exocoetidae</i>	Brochet		LRR vulnérable, LRN vulnérable, PN
<i>Thymallus thymallus</i>	Ombre commun		LRR vulnérable, LRN vulnérable, PN
<i>Lota lota</i>	Lote de rivière		LRR vulnérable, LRN vulnérable
<i>Barbus barbus</i>	Barbeau fluviatile	An. V	
<u>insectes</u>			
<i>Lucanus cervus</i>	Lucane cerf-volant	An. II	
<i>Ophiogomphus cecilia</i>	Gomphe serpentifère	An. II / IV	LRR rare, LRN vulnérable, PN, Limite d'aire
<i>Calopteryx virgo virgo</i>	Caloptéryx vierge		Limite d'aire
<u>amphibiens/reptiles</u>			
<i>Bombina variegata</i>	Sonneur à ventre jaune	An. II / IV	LRR vulnérable, LRN vulnérable, PN, Limite d'aire, aire disjointe
<i>Hyla arborea</i>	Rainette arboricole		LRR en déclin
<i>Bufo calamita</i>	Crapaud calamite	An. IV	LRR en déclin, LRN vulnérable, PN
<i>Alytes obstetricans</i>	Alyte accoucheur	An. IV	LRN indéterminé, PN
<u>Mollusques</u>			
<i>Unio crassus</i>	Moule de rivière	An. II	LRR vulnérable